

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn**

séance du 24/06/2019

Date de la convocation:

13/06/2019

Date d'affichage:

17/06/2019

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 35

En exercice : 35

Votants : 26

L' an 2019 et le 24 Juin à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Présents : HAAS Jean-Marie,

Délégués titulaires, Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, DUDT Lysianne, LEDIG Evelyne, ROTH Marie-Louise, WEISS Marie-Line, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BALL Jean-Claude, FUCHS Alain, ISEL Roger, JULLY Jean-Marie, KAISER Francis, KREISS Alfred, MULLER Jean, NICASTRO Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER Dominique, RICHERT Robert, SCHLOSSER Charles, SCHNEIDER Dominique, SCHNEIDER Francis, SCHNEPP Franck, SIGRIST Benoît, SITTER Pierrot, THALMANN Alfred, WERNERT Stéphane.
Suppléants sans délégation de vote : MM RAUSCHER Bernard, LETZELTER Alain.

Absents titulaires: Mmes : DESCHLER Annie, HASENFRATZ Rachel, GARDON Karine, MM : KLIPFEL Jean-Louis, WEISS Damien.

Suppléants : Mmes : SCHELLENBERGER Michèle, STURM Céline, MM : OSTER Rémy, WEGMANN Alain, FISCHER Alain, ROMIAN Serge, NIEDERER Gérard, ZUGMEYER Danielle.

Excusés titulaires : Mme DUTEY Sylvie, MM : SCHERTZ Christophe, WEISBECKER Jean, SUSS Charles.

Suppléants: Mme KOCHER Bernadette, MM: FUCHS Thierry, WEHRUNG Freddy, OTT Olivier, HOCH Georges.

Secrétaire de séance :

M. MULLER Jean.

Réf : 036.2019

Vote : A la majorité

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 2

Mention exécutoire : Oui

**036.2019 : Contractualisation avec la Région Grand Est : Pacte
Offensive Croissance Emploi (POCE).**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération 17SP-849 relative à l'adoption du SRDEII du Grand Est par l'assemblée régionale,

Vu l'arrêté préfectoral 2017/419 portant sur l'approbation du SRDEII de la Région Grand Est,

Vu les délibérations du 29 juin 2017 et suivantes relatives aux dispositifs d'aide issus du SRDEII de la Région Grand Est,

Vu la délibération 17CP- 1961 du 15 décembre 2017 du Conseil Régional du Grand Est relative aux principes et modalités des Pactes Offensive Croissance Emploi,

Vu la délibération n°2018-CC-004 du 8 février 2018 de la CAH, relative au projet de territoire et autorisant la signature du Pacte Offensive Croissance Emploi,

Vu le projet de convention POCE Alsace du Nord,

Considérant les réunions d'échange entre la Région Grand Est et les quatre communautés de communes du nord alsace, en dates du 11.02 et 13.03.2019,

Vu l'avis favorable de la commission économie, commerce, artisanat industrie en date du 17.06.2019,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du vice-président M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, deux abstentions, décide :

- **D'approuver l'engagement de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn dans la démarche de contractualisation avec la Région Grand Est du Pacte Offensive Croissance Emploi (POCE) Alsace du Nord en partenariat avec la communauté d'agglomération de Haguenau, les communautés de communes de la Basse-Zorn, du Pays de Niederbronn-les-Bains, du Pays de Wissembourg, Sauer-Pechelbronn et de l'Outre-Forêt,**

- **D'autoriser le Président à signer le POCE Alsace du Nord et tous actes s'y rapportant,**
- **D'autoriser le président à procéder à toutes les démarches découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

*Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 01/07/2019
*Délibération exécutoire de plein droit conformément aux
dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Publication ou notification du : 03/07/2019